

***Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne***

Préavis municipal n°25 (22)

Municipale responsable : D. Favre

**Aménagement de la parcelle communale 395
pour favoriser la biodiversité et l'entretien**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Faisant suite à l'évolution de la législation relative aux méthodes d'entretien des espaces verts, intégrant la biodiversité, la Municipalité sollicite votre accord pour une demande de crédit pour l'aménagement de la parcelle communale 395.

Motivation de ce projet :

- Un terrain difficile d'accès et compliqué pour son entretien général.
- Une volonté de promouvoir la biodiversité sur notre territoire.
- Un emplacement idéal pour développer ce genre de projet.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Il est prévu d'aménager un murgier (amas de pierres) dans le but de favoriser la venue de mustélidés, prédateurs naturels du campagnol, une perche à rapaces, des hôtels à insectes et des nichoirs. Des amas de branches et de souches, serviront de logement pour la faune locale. La partie minérale du talus profitera aux reptiles et amphibiens. Quelques buissons indigènes isolés ou sous forme de cordons boisés vont être plantés et favoriseront la faune.

Des panneaux didactiques en bois vont être posés afin de communiquer sur cet aménagement, son entretien et sa fonction.

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Travaux préparatoires	1'700.-
Divers végétaux indigènes	1'200.-
Nichoirs	600.-
Perchoir à rapaces	900.-

Panneaux didactiques en bois	2'000.-
Hôtels à insectes	1'000.-
Mise en place des divers matériaux et plantations	2'000.-
Total HT	9'400.-
TVA 7,7%	723.80
Total TTC	10'123.80

Madame Delphine Favre, Municipale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°25 (22),
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux pour l'aménagement de la parcelle communale 395 pour favoriser la biodiversité et l'entretien,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 10'123.80,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 5 ans, à raison de CHF 2'024.76 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2022.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :

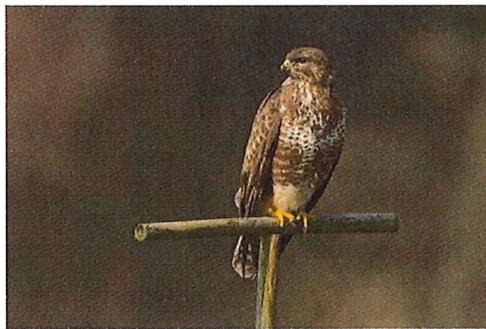
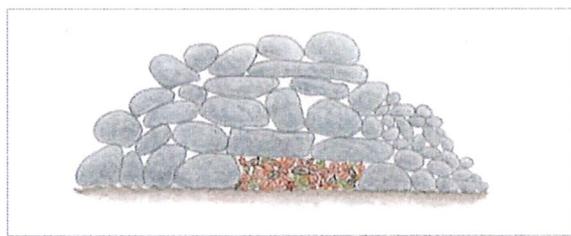
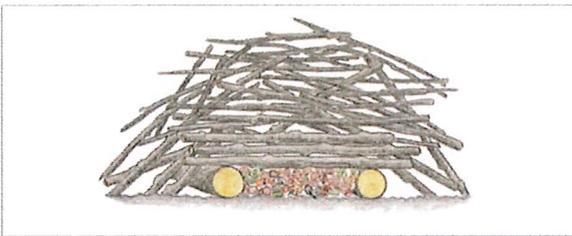
la secrétaire :


F. Gagnebin




L. Tor Hug

- Annexe :**
- Plan de la parcelle 395
 - Murgiers, amas de bois, nichoirs et perche à rapace
 - Plantes indigènes



Cornus mas



Hippophaé rhamnoides



Rosa pimpinellifolia